L'écho
de Montpeyroux

Bulletin Municipal N°138

14 MAI 2019

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

COMMUNE DE MONTPEYROUX

MAIRIE : 6, rue de la Dysse

TEL : 04.67.96.61.07

EMAIL : contact@montpeyroux34.com

SITE INTERNET : www.montpeyroux34.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE : 04..67.44.11.38

SOMMAIRE

EDITORIAL DU MAIRE P 3

CONSEILS MUNICIPAUX P 4 à 11

HISTOIRE : P 12 à 17

RADIO MONTPEYROUX : P 18 à 19

INFOS : P 20 à 25

ASSOCIATIONS P 26 à 31

MOANGI P 32

ETAT CIVIL

NAISSANCES

JESSYKA de LARCHEVEQUE Sophy et de DARRIET William

ELYNA de GINER Fanny et FADDA Anthony

REGRETS

NOZERAN Josette **ép CARCELLER**

BALDY Franck

VINAS Eliette **ép RAYMOND**

GUYNET Marcelle **ep COMBES**

LECLERCQ Jacqueline ep **STROUTINSKI**

REDACTION COMMISSION INFORMATION 710 EXEMPLAIRES TIRAGE du 15 MAI 2019

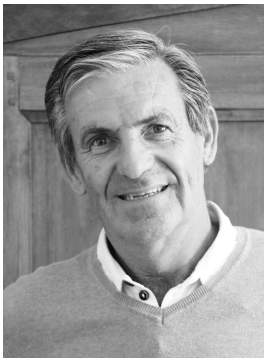

EDITORIAL

A la faveur de ce nouvel Echo, la Municipalité vous informe du maintien des impôts au même niveau qu'il y a 7 ans.

Cela fait donc 7 ans que la commune n'a pas augmenté les impôts. Nous sommes restés fidèles à nos engagements pris lors de la campagne précédente. Ce pari n'était pas gagné d'avance car depuis 5 ans nous avons une baisse de dotations de l'état de 45 000€ par an, ce qui se traduit par environ moins 225 000€ dans notre budget. Cela s'ajoute à une baisse importante des subventions sur tous les projets.

Pour faire face à cette baisse, la commune a diminué son personnel, ses dépenses de fonctionnement. Nous augmentons peu à peu notre parc immobilier. Les 5 locations que nous avons, viennent atténuer le manque de dotation. C'est ainsi, que la commune, par souci d'économie mais aussi pour coller à l'esprit de diminution d'énergie lié à l'environnement a mis en place, la suppression de l'éclairage public le soir à partir de minuit. Cette mesure pourra faire économiser jusqu'à 20 000€. C'est un effort collectif qui est suivi par une bonne moitié des communes françaises et certaines villes. Au regard des statistiques, les communes engagées dans cette démarche n'ont pas vu la criminalité ni les vols augmentés. D'ailleurs, la gendarmerie dans ses bilans annuels montre que les accidents comme les vols ou les agressions sont à 80% réalisés le jour.

L'appartement, avenue des platanes étant terminé, ses locataires en prendront possession ce mois-ci.

Le skate parc devrait démarrer fin mai. Cet équipement très attendu par les enfants, mais redouté par les riverains, sera accompagné de mesures qui règlementeront son utilisation et son impact sur le voisinage. De plus, la proximité avec les caméras, nous permettra un meilleur contrôle.

Trois permis ont été déposés : celui de la Mairie, l'aménagement du parking du Barry et celui de « la rue des écoliers » près de la cantine.

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Catherine GIL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Claude GOUJON, Béatrice WILLOQUAUX, Philippe VIDAL, Fabrice VANQUATEM, Jeanine NONROY, Aurélie CROMBECQUE

Etaient excusés : Christine ROMAIN-CAPDEVILLE, Marie-Claire FRYDER, Hélène ANDRE,

Etaient absents : Gilles CREPEL,

Ont donné procuration : Christine ROMAIN-CAPDEVILLE à Philippe VIDAL
Marie-Claire FRYDER à Norbert ALAIMO,

Date de la convocation : 21/03/2019

Secrétaire de séance : Béatrice WILLOQUAUX

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2019 : approuvé à l'unanimité.

Puis sont examinés les points suivants :

***Objet* : Approbation du compte administratif 2018**

L'adjoint aux finances prend la présidence de la séance et présente le compte administratif 2018 :

Budget général :

Exploitation :

Dépenses :	977 606.49 €
Recettes :	1 353 816.37 €
Excédent de l'exercice :	*376 209.88 €*
Report :	*40 000.00 €*
Excédent global :	***416 209.88*** €

Investissement :

Dépenses :	1 052 742.11 €
Recettes :	722 607.40 €
Déficit de l'exercice :	*330 134.71 €*
Excédent reporté :	636 507.61 €
Excédent global :	306 372.90 €

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget général tel que présenté ci-dessus.

<u>Objet</u> : Approbation du Compte de gestion 2018 – Budget général

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2018 du trésorier, pour le budget général, strictement identique au compte administratif arrêté en Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les comptes de gestion 2018 du budget général établi par le Trésorier.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Affectation des résultats 2018 – Budget général

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AFFECTE ainsi qu'il suit le résultat 2018 du budget général :

en dotation, l'excédent d'exploitation de ***416 209.88 €,***

en report à nouveau créditeur, l'excédent d'investissement de ***306 372.90 €.***

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Vote du taux des Taxes Locales Directes 2019

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, qui propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

FIXE ainsi qu'il suit le taux des taxes locales directes pour 2019 :

Taxe Habitation : 15.79 %

Taxe Foncière Bâtie : 19.76 %

Taxe Foncière Non Bâtie **:** 60.53 %

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> : Vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 accompagné de sa note synthétique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif 2019 :

Budget général :

Exploitation :

Dépenses : 1 156 087.00 €

Recettes : 1 156 087.00 €

Investissement :

Dépenses : 1 940 723.00 €

<u>Objet</u> : Subventions 2019 accordées aux associations

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VOTE ainsi qu'il suit le détail des subventions 2019 :

Art Tention : 1 200 €

Rébourdélis : 800 €

Comité des Fêtes : 3 500 €

Coop scolaire : 2 250 € (15€x150 Enfants)

Foyer de l'Amitié : 1 600 €

Foyer rural : 6 200 €

Société de chasse : 1 200 €

Diane : 700 €

Spéléo club : 1 200 € + 1 000 € (50 ans du Club)

Séniors Vall. Dorée : 300 €

Synd. des Vignerons : 4 500 €

L'atelier du Lundi : 950 €

St Etienne au Cœur : 200 €

Mieux-être : 600 € + 800 exceptionnel(place aux artistes)

Le Barthas : 500 €

Collège M. Rouquette : 150 € (Math à math)

Dysse animée : 1 000 €

La Boule ensoleillée : 150 €

Foot Club : 3 000 € + 500 € exceptionnel

Le Duo des Lavagnes : 900 €

Les Mains Malines : 500 €

L'Héraultaise : 800 €

Coop scolaire : 2 940 € sortie exceptionnelle (30€x98 Enfants)

<u>Objet</u> :Convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage pour la création de réseau d'eau et d'assainissement - CCVH

Voie de liaison Rue des Ecoles – Chemin des Combettes

Monsieur le Maire rappelle le projet en cours de réalisation d'une voie transversale pour relier la rue des Ecoles et le Chemin des Combettes par l'arrière de l'école, permettant ainsi une circulation plus fluide autour du groupe scolaire. Il précise que cette voie passera devant une zone constructible en cours d'aménagement et que la Communauté de Communes, ayant compétence en matière d'eau et d'assainissement a décidé de créer un bouclage du réseau d'eau potable et une extension du réseau d'assainissement.

Les réseaux d'éclairage public, d'électricité et de télécom devront aussi être effectués.

Afin de garantir la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts, il a été jugé opportun que la CCVH délègue sa Maitrise d'Ouvrage à la commune de Montpeyroux pour la partie eau et assainissement. Cette dernière a été estimée à 48 070 € HT. Les réseaux ainsi créés seront rétrocédés à la CCVH après la réception des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins un contre (Fabrice VANQUATEM)

ACCEPTE la délégation de Maitrise d'Ouvrage pour ces travaux d'extension de réseau d'eau et de création de réseau d'assainissement sous la voie de liaison de la rue des Ecoles vers le Chemin des Combettes, estimé à 48 070 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et ci-annexée, ainsi que ses éventuels avenants,

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> :Convention d'assistance juridique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention d'assistance juridique et contentieuse contractée avec la SCP CGCB dans le cadre de la veille juridique en général et des questions d'urbanisme en particulier. Il précise qu'il est important de maintenir cette assistance jusqu'à la fin de la procédure du PLU, afin de sécuriser au maximum ce document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'assistance juridique et contentieuse pour un an, avec la SCP d'avocats CGCB,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> :Baisse de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'engager des actions en faveur de la maitrise de la consommation d'énergie. La question d'intervenir au niveau de l'éclairage public est posée et sa pertinence avérée. En effet, cette action contribue aussi à la diminution du gaz à effet de serre, la réduction de la pollution lumineuse, ou encore la protection de la faune, ou du cycle biologique humain.

De plus, d'après les retours d'expérience d'autres communes, il apparait que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable. Il est par ailleurs statistiquement prouvé qu'entre 80% et 90% des cambriolages ont lieu en journée.

Dans ces conditions, il propose d'éteindre l'éclairage public la nuit sur tout le territoire de la commune, de 0h à 6h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, moins un contre (Norbert ALAIMO)

DECIDE d'interrompre l'éclairage public, sur tout le territoire de la commune, de 0h à 6h, tous les jours de la semaine,

DIT que cette mesure s'effectuera à titre expérimental pour une durée de 6 mois, au terme duquel un point sera fait,

DIT que cette décision sera effective à compter de la mise en œuvre des moyens adéquats : pose d'horloge dans les armoires de commandes, information par panneaux aux entrées du village, remise à neuf du marquage au sol,

CHARGE Monsieur le Maire, dans le cadre de son pouvoir de police, et notamment par arrêté, d'en fixer les conditions précises et de mettre en application cette mesure, en effectuant de manière générale, toutes démarches utiles à cet effet.

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

<u>Objet</u> :Taxe de nettoyage - Instauration

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que face aux incivilités récurrentes et de plus en plus pesantes pour le service technique dont les agents perdent beaucoup trop de temps à nettoyer les dépôts sauvages de déchets dans le village et ses alentours, il est possible d'instaurer une taxe de nettoyage du domaine public par l'administration communale suite au dépôt ou à l'abandon de déchets de toute nature par une personne ou celle dont elle doit répondre, soit à des endroits où ce dépôt est interdit, soit en dehors des jours et heures où le dépôt est autorisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'instaurer une taxe de nettoyage du domaine public, suite au dépôt ou à l'abandon de déchets de

PRECISE que par « domaine public » s'entend : la voirie, les trottoirs, les cheminements piétons, les espaces verts, parcs et jardins publics, les aires de jeu, les équipements sportifs et leurs abords, les abords des colonnes de tri et de manière générale tous espaces ouverts au public.

PRECISE que par « déchets » s'entend : les déchets ménagers destinés à la collecte ordinaire, les petits déchets tels que canettes, carton pizza, bouteilles diverses, emballage de restauration rapide, les déchets destinés à être déposés en déchetterie, les déchets provenant de professionnels tels que gravats, pneus, contenants divers et de manière générale tout dépôt et abandon d'objets, sacs, récipients.

FIXE le montant de cette taxe forfaitairement à 60 euros pour un volume inférieur à 1 m3, plus 150 euros par m3 supplémentaire entamé, mis en recouvrement après constatation du dépôt sauvage et identification du contrevenant.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer de manière générale toute démarche utile à cet effet**.**

La séance est levée à 20h10

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN DEUXIEME PARTIE DE NUIT

Lors du conseil municipal du 28 mars 2019 il a été décidé d'éteindre l'éclairage public entre 00h00 et 06h00

Objectif : limiter la pollution lumineuse et l'impact de l'éclairage public sur l'environnement. Mais aussi pour minimiser l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité, tout en faisant quelques économies

Cette mesure entrera en vigueur dans la nuit du lundi 06 mai au mardi 07 mai 2019 et pour une durée expérimentale de 6 mois.

Une signalisation sera mise en place à chaque entrée du village afin d'en informer les automobilistes.

Budget primitif 2019 - Exploitation

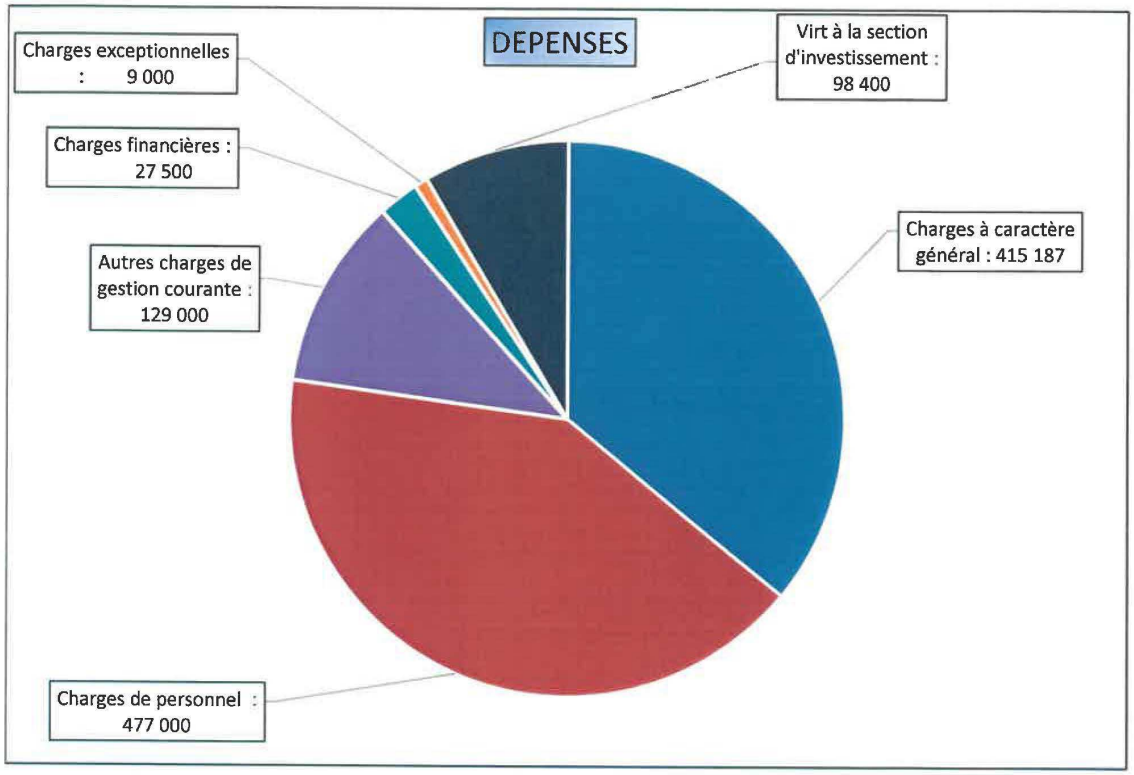

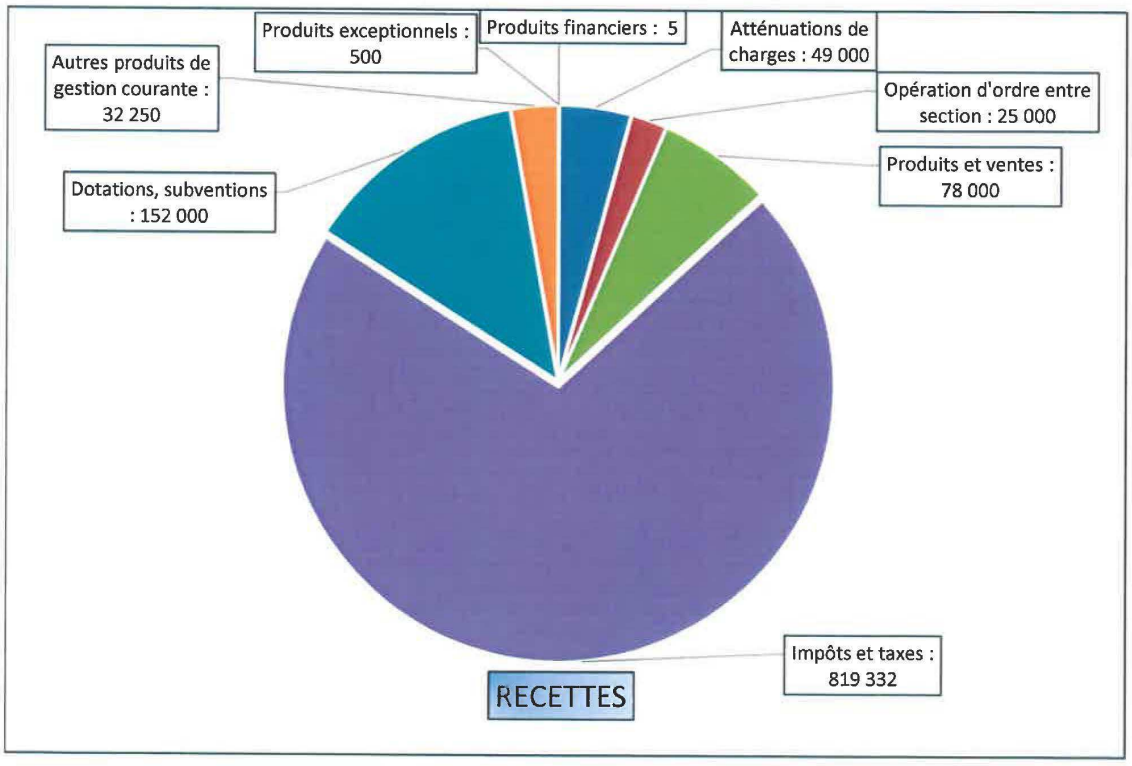

Budget primitif 2019 - Investissement

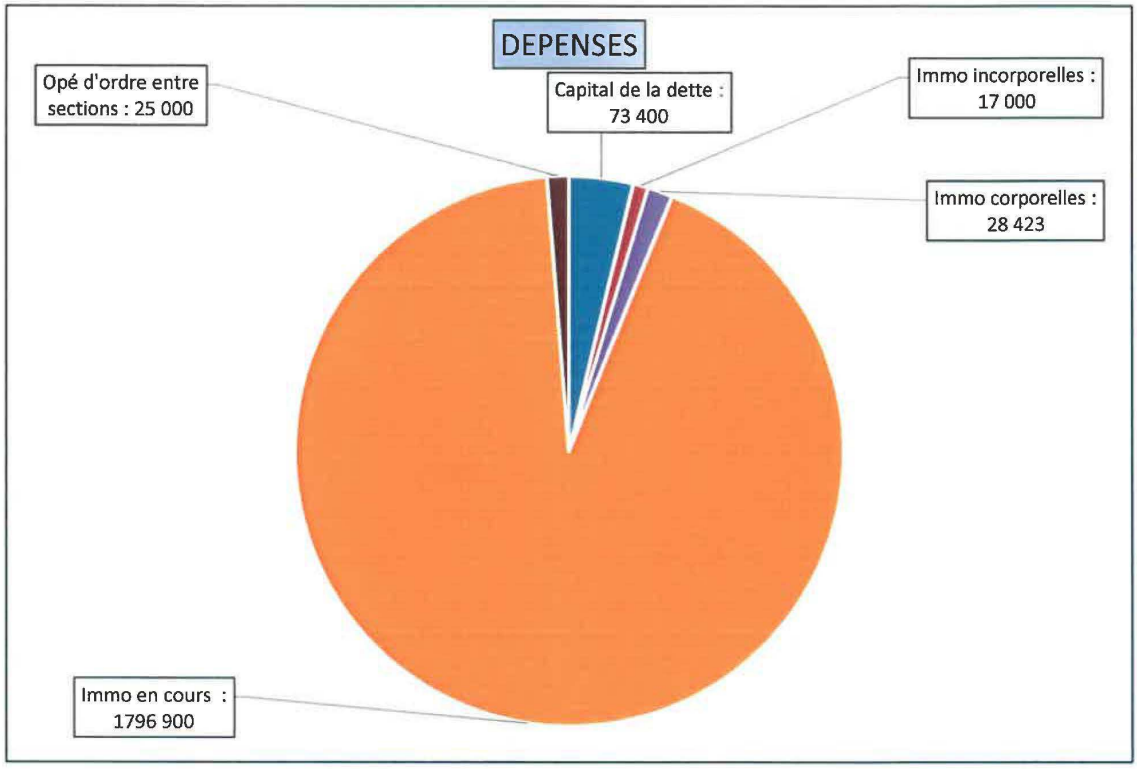

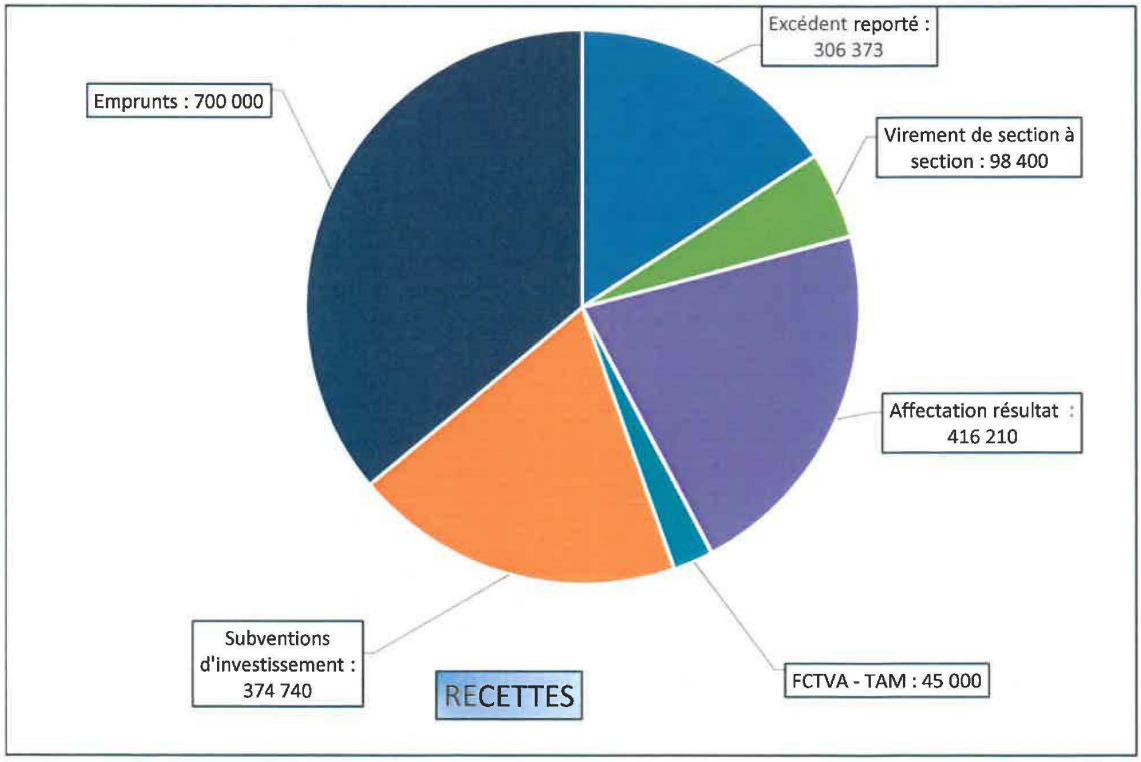

Suite...

"autres assistants et à l'instant, Mr le Comte, Seigneur du présent lieu, qui était "dans son banc, lui a donné plusieurs poussades et de force l'a obligée de se "tirer de la place où elle était, sans qu'elle aye fait la moindre résistance, "requérant Messieurs le Maire, consuls et habitants de vouloir permettre que "le dire cy-dessus soit inséré dans le registre de la communauté pour lui servir "devant les juges qui en auront connaissance et de lui en envoyer acte et a "signé :
" Poulaud pour mon épouse.

La communauté se plaint de n'avoir qu'une seule messe dans l'église paroissiale.

1718 :

- Le Prieur n'avait qu'un seul vicaire, l'abbé Galtier, lequel s'occupait spécialement de St Etienne. Le Prieur allait-il dire un messe à la chapelle des Pénitents de l'Adisse ? La délibération communale n'en parle pas, mais elle dit que la paroisse n'a qu'une seule messe et qu'étant donnée la distance des lieux, la plupart des habitants manquent de l'entendre. Après discussion l'on décida de faire part à Monseigneur de cet état de choses afin qu'il pût y remédier.

1720 :

- Il a été représenté que Monseigneur le Duc de Roquelaure, voulant que la communauté fasse des barrières aux diverses issues afin de préserver la dite communauté de la contagion dont nos voisins sont menacés et que pour cela il a trouvé à St Jean de Fos le bois nécessaire d'une hauteur d'environ 2 m 50 au prix de 10 sols pièce rendus à St Jean de Fos, mais que pour cela il faut de l'argent et qu'il convient de se faire autoriser par M. le Duc de Roquelaure d'emprunter la somme nécessaire à quatre contribuables du présent lieu pour en être remboursés ainsi qu'il sera ordonné par Monseigneur.

- La Peste.

Le 25 décembre, le conseil politique assemblé par devant le 1er consul, il est proposé et décidé de continuer la garde dans les trois bourgs, vu que la contagion augmente dans le Dauphiné et que pour faciliter aux habitants la distribution des billets de santé, le proposant en remettra 40 à chacun des autres consuls sur les 230 qui lui restent pour les distribuer gratis.

Trois années plus tard, ce fut le prieur qui protesta auprès de Monseigneur l'évêque. On l'accusait de ne pas dire les messes de paroisse et en outre que lorsqu'il en disait quelqu'une, c'était à des heures indues et sans appeler suffisamment le public par le son de la cloche. Le prieur en fit part à l'assemblée réunie le 8 juillet, lui observant qu'il ne se rappelait pas d'avoir jamais manqué de faire dire la messe de paroisse, sauf un seul jour par manque de secondaire et qu'il était urgent que Monsieur le Grand Vicaire fut édifié sur cette accusation. L'assemblée déclara faux ce qu'on avait écrit au grand vicaire et tous les membres présents affirmèrent que les messes s'étaient dites régulièrement, sauf une, par défaut de secondaire et de plus, que le peuple avait été averti suffisamment de temps par le son des cloches, aux heures accoutumées. Cette dénonciation n'eut pas de suite fâcheuse pour l'abbé André, mais elle montre l'état d'esprit de certains de nos compatriotes au commencement du 18ème siècle.

Un autre incident survint l'année suivante lors de la procession du 15 août. Nous avons parlé déjà d'un fait analogue qui s'était produit à la procession de la Fête Dieu en l'année 1711 et qui donna lieu à un procès. Celui-ci fut causé par l'attitude du sieur Flavard, chasseur du Seigneur envers le 1er consul, Monsieur Jean Bezombes.

Ce dernier ayant voulu à l'issue de vêpres assister à la procession qui se faisait pour le roi, le nommé Flavard, chasseur de Monsieur le Comte, se plaçait tantôt devant lui, tantôt à sa droite. Après plusieurs observations faites sans résultat, le 1er consul dit au chasseur que si le valet de ville se trouvait là, il le ferait retirer de cette place qui n'était pas la sienne. Mais Flavard réplique qu'il n'y était pas sans ordre et qu'il verrait avec plaisir qu'on lui fit une pareille action. Il ajouta : "Qui est-ce qui m'en sortira ?". C'est moi qui vous en retirerai lui répondit le 1er consul. Et en même temps, l'ayant pris par la manche de la veste n'ayant pas justaucorps, il le tira du rang. Mais Flavard s'y remit et cela dura jusqu'au cimetière.

Le 1er consul prenant cela pour une insulte, fit part de cet incident à l'assemblée. Celle-ci décida d'en référer d'abord à Monsieur le Comte, qui se trouvait du côté des Cévennes et qu'après sa réponse elle prendrait telle résolution qu'il conviendrait.

1721 :

- L'industrie du savon à Montpeyroux.

"L'an mil sept cens vingt un et le seizième du mois de feuvrier, après midy dans "St Jean de Fos diocèse de Lodève, devant moy notaire royal et témoings bas

"nommés, ont esté en leurs personnes Sieur François Fajon, marchant habitant "du lieu de Montpeiroux d'une part et Sieur Estienne Vitalis Me sabonnier "habitant dudit St Jean de Fos d'autre, lequel Sieur Fajon par cet acte a mis et "met en a prantissage avec led. Sieur Estienne Vitalis, pierre Fajon, son fils ayné "a leffait de luy apprendre et encenier son mettier de sabonnier, soit pour le "sabon marbré que le blanc.

- Le 25 juin le sieur Barthélémy Cambon a été nommé procureur de l'hôpital.

- Le 27 août le conseil décide de mettre une subvention de 4 livres par charge sur les huiles étrangères qui entreront au dit lieu et décide de présenter une requête à Monseigneur de Bernages pour l'autoriser à cet effet. Le sieur Gaspard Cambon est délégué auprès de Monseigneur pour présenter la dite requête.

Le greffier soussigné après avoir représenté à l'assemblée qu'il y a un cachet dans le présent lieu où il se cachette plusieurs balles à cause que presque tous les habitants sont commerçants et que ledit cachet roule depuis environ un mois de maison en maison sans qu'on puisse le retrouver lorsque les particuliers en ont besoin.

Attendu qu'il se cachette toutes sortes de marchandises sans que les consuls les aient vérifiées, le dit greffier prie l'assemblée de délibérer pour nommer un homme qui puisse cacheter les balles et fournir les plombs conformément à l'ordonnance de M. l'intendant, autrement il protestera de tout ce que de droit, il peut protester et a signé.

Anglade greffier.

1722 :

- 19 octobre, ordonnance de l'intendant de Bernages sur les lieux attribués pour le travail des fabriques de Lodève et Clermont.

"Veu les requestes à nous présentées par les fabricans des draps de la ville de "Lodève par le sieur Astruc , Directeur de la manufacture royale de Clermont et "par les autres fabricans de lad. ville en draps destinés pour les échelles du "Levant sur les différens qu'ils ont ensemble au sujet des villages et lieux "circonvoisins du Diocèse de Béziers dans lesquels ils prétendant estre en droit "de faire travailler à l'exclusion les uns des autres ; veu aussi les requestes des

"consuls et ouvriers des lieux de Montpeyroux et Péret contenant leurs moyens "d'opposition envers une prétendue transaction passée entre les fabricans de "Clermont le 20 aoust 1721 tant pour le partage des lieux de fabrique que pour "le payement et salaire des ouvriers qu'ils prétendent leur estre très "préjudiciables.

"Notre ordonnance du 5 octobre dernier par laquelle nous avons commis le "sieur De Lachapelle, inspecteur des manufactures pour aller sur les lieux "entendre les parties tant sur le partage des lieux que sur les autres "contestations ; Le procès verbal du dit sieur De Lachapelle du 24 novembre "dernier les mémoires des marchands fabricans de Lodève et l'avis du scindic "général de la Province et des principaux négocians de Montpellier et estant "nécessaire de remédier aux suites fâcheuses que toutes ces contestations "peuvent causer au commerce par le mélange des fabriques en attendant qu'il "y ait esté pourvu par sa Majesté.

"1° - Nous ordonnons que les fabricans de Lodève feront travailler à l'exclusion "de ceux de Clermont dans tous les villages et hameaux de la montagne et dans "ceux qui sont au-delà des rivières de Salagou et de Lergue à la réserve "néanmoins des lieux et paroisse de Montpeyroux, Saint André, Octon, Ceyras, "St Félix et Jonquières qui seront réservés aux fabricans de Clermont avec tous "les lieux et villages situés en deça desd. rivières faisant deffenses aux fabricans "de Lodève de faire travailler dans aucuns des villages du diocèse de Béziers "soit à la droite soit à la gauche de Clermont qui seront pareillement affectés "pour les fabricans des draps pour le Levant à peine de vingt cinq livres "d'amende et de confiscation et à cause de Clermont de faire travailler dans les "lieux destinés pour les fabricans de Lodève sous les mêmes peines.

"2° - Que la transaction passée entre le Directeur de la manufacture de "Villeneuve les Clermont et les fabricans de la dite ville le 13 février 1720 pour "les lieux de fabrique destinés à cette manufacture royale sera exécutée selon "sa forme et teneur.

"3° - Qu'à l'égard du payement des ouvriers employés à la fabrique des draps "du Levant, le filage de la chaîne pour la fileuse, cardeur ou dévideur sera payé "à raison de quatre sols par double en chaîne et que le prix de la treme pour le "carder, filer et dévider sera payé à raison de dix-neuf deniers pour le simple, le "drossage de la chaîne sera payé à sept sols et de la treme à dix sols et les "tisserans à douze sols de la livre du pays sans y comprendre la canoneuse à "laquelle il sera payé cinquante-cinq sols.

"4° - Les fabricans seront tenus de payer les prix ci-dessus en argent et non en "denrées sans pouvoir augmenter ou diminuer le dit prix qu'il n'en ait esté par "nous autrement ordonné et fourniront les outils propres à chaque ouvrage "ainsi qu'il s'est pratiqué jusqu'à présent.
"Fait à Montpellier le dix neuvième décembre mil sept cens vingt deux "(cartulaire de Lodève L. Guiraud, page 297).

1724 :

- le Prieur eut des démêlés avec l'assemblée communale. Le 21 mai il avait reçu une ordonnance de Monsieur l'intendant à l'effet de faire réunir le conseil général de la commune et d'obtenir de lui des modifications ou des réparations à son logement.

Cette même année, à la date du 20 octobre, Monseigneur de Bernages autorisa la communauté à passer un bail pour la réparation de l'église paroissiale du Barry et du chemin du Barry à la Croix del Viol.

- A cette époque on pouvait se faire ensevelir dans la nef de l'église moyennant finances.

Donation à l'hôpital de Montpeyroux
Parlons aujourd'hui de celle de M. Duveil, un pieux catholique à Montpellier. Cette donation dut être importante puisqu'elle occasionna la création de la confrérie de la miséricorde et qu'à partir de ce jour, des dames de cette confrérie résidèrent à l'hôpital et donnèrent leurs soins aux malades.
Comme nous n'avons jamais trouvé mention du nom de M. Duveil sur les registres de la commune, sauf en ce qui concerne le prieur qui administra la paroisse de 1691 à 1710, nous supposons que le donateur était neveu ou frère du dit prieur et que le projet qu'il eut en vue ne fut conçu qu'en mémoire de lui. Peut être aussi il n'exécutait que la volonté de son parent qui de son vivant l'aurait chargé de cette fondation. Quoi qu'il en soit, nous donnons ci-après copie de la délibération qui fut prise à ce sujet.

"Le 2 juin, dans la maison consulaire, assemblée du conseil général par devant "les 2ème et 3ème consuls, en l'absence du 1er consul, il a été proposé que "Monsieur Duveil, bourgeois de Montpellier, toujours zélé pour la religion a "résolu de faire une fondation en faveur de l'hôpital du présent lieu. Pour "favoriser son pieux dessein, deux filles de fort bonne famille de ce lieu, d'une "vertu et d'une piété reconnues, se sont offertes de faire leur résidence au dit "hôpital et d'avoir soin des pauvres tant étrangers que résidants au présent

"lieu, ce qui est fort consolant pour la paroisse et très avantageux pour les dits "pauvres. La communauté doit être attentive à reconnaitre l'avantage que lui "procure M. Duveil et doit aussi faciliter le généreux dessein de ces filles "dévotes qui vont consacrer leur vie au service de Dieu et soulagement des "pauvres. Mais comme Mr. André prêtre et prieur de la présente paroisse doit "être présent à tout ce qui ce fait à cette occasion, il croit qu'il serait à propos "de députer six habitants de la présente paroisse pour conjointement avec le "dit prieur, conférer avec Mr. Duveil et avec ces filles, pour prendre ensemble "les moyens les plus propres et les plus convenables pour faire réussir et "mettre en exécution le dessein que Mr. Duveil a conçu, priant l'assemblée de "délibérer.

L'assemblée entra dans les vues du 2ème consul et décida que le prieur se transporterait à Montpellier, accompagné du recteur de l'hôpital, des consuls et principaux habitants, afin de voir Mr. Duveil et de prendre les moyens les plus courts et les plus propres, pour correspondre à ses bonnes intentions. La délibération fut signée de Méjan consul, Anglade consul, Bezombes recteur, Astier, Poujol, Pujol, Poussonnel, Farran, Faudrier, Cambon, etc. etc.

Anglade greffier.

Nos délégués furent reçus le même jour, 2 juin, par M. Duveil qui leur confirma qu'il était toujours décidé à donner suite à son pieux dessein en faveur de l'hôpital et qu'il ne souhaitait rien tant qu'établir les sommes qu'il destinait pour le secours des pauvres.

- Bénédiction de la cloche de l'église de St Etienne

Une grande fête eut lieu à St Etienne le 5 mai 1727 à l'occasion de la bénédiction de la cloche de la chapelle par Mr. André prieur de la paroisse. Les fidèles s'y rendirent en procession solennelle et l'on remarqua parmi les diverses confréries, celle des Pénitents qui voulut bien s'associer à la joie des habitants du hameau. La cloche fut appelée "Emmanuel", du nom de son parrain Messire Emmanuel de Grégoire des Gardiés, capitaine dans le régiment royal. Empêché de se rendre à la cérémonie, il fut remplacé par son père, Messire Marc Antoine des Gardiés, comte de Montpeyroux. La marraine fut la demoiselle Marie Anne André, nièce du prieur. Ce dernier fut assisté par Monsieur Bruchet, prêtre et prieur de Lavacquerie et par Pierre André son neveu, servant à ce moment dans la paroisse de Montpeyroux.

Notes Ernest LABRY - Archives Municipales de Montpeyroux
Archives Départementales

Récits condensés par : Claude GOUJON

A suivre.....

RADIO MONTPEYROUX

Visite du Conseil Municipal

Des enfants

aux ateliers Municipaux

DIMANCHE 26 MAI :

ELECTIONS EUROPEENNES

Salle du Couvent de 8h à 18h

COURSES CYCLISTES

- **Le 19 Mai à partir de 8h : course du département avec la montée du col du vent.**

  - 8h30 : course chronomètre,

  - 9h : course ouverte au public.

- **Le 20 juin : passage dans notre commune du tour de l'Occitanie avec toutes les équipes de professionnels qui préparent le Tour de France.**

Nous vous rappelons que depuis le 17 septembre 2018 , le service de gestion des déchets ménagers a adopté un nouveau fonctionnement pour la gestion des jours fériés.

La collecte est désormais assurée pour tous les jours fériés sauf pour le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier. Pour ces 3 exceptions la collecte est reportée au samedi .

Jour férié	Jour de collecte
Lundi 22 avril	Lundi 22 avril
Mercredi 1er mai	Samedi 4 mai
Mercredi 8 mai	Mercredi 8 mai
Jeudi 30 mai	Jeudi 30 mai
Lundi 10 juin	Lundi 10 juin
Jeudi 15 aout	Jeudi 15 aout
Vendredi 1er novembre	Vendredi 1er novembre
Mercredi 25 décembre	Samedi 28 décembre
Mercredi 1er janvier	Samedi 4 janvier 2020

Mag Territoire #3 - été/juillet 2019

Faites-nous parvenir vos plus belles photos de Montpeyroux (au format paysage) avant le 7 juin 2019 sur la page Communauté de communes Vallée de l'Hérault ou via webmestre@cc-vallee-herault.fr !

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AGENDA : prochain écho 2ème quinzaine d' août

A VENIR :

* **Festival de musique et chant classique :**

12 - 13 - 14 Août 2019 Eglise St Martin du Barry

- **Fête des associations :** le dimanche 1er Septembre
- **Journée du patrimoine :** les samedi 14 et dimanche 15 Septembre 2019

Place aux Artistes

1er festival

Dimanche 19 mai 2019

MONTPEYROUX

A partir de 10h une trentaine d'artistes vont enchanter vos yeux et vos oreilles

A 18h apéritif offert par la mairie

De 19h à 21h30

Bal Tango Argentin

Certains artistes réalisent une représentation ponctuelle suivant un programme disponible sur : Montpeyroux34.com

Place aux Artistes

1er festival

Dimanche 19 mai 2019

A partir de 10h une trentaine d'artistes exposent leurs œuvres dans le village de Montpeyroux. Des animations tout au long de la journée et des spectacles d'après le programme suivant :

10h Ouverture du festival
Chorale « Chantons le fa »

11h Spectacle pour enfants
Renée Van Veen

11h30 Composition de piano – Keynam

14h Tango initiation et démonstration
A-narco Tango

15h30 Poésie - Saïd Azhari

16h Spectacle pour enfants
Renée Van Veen

16h30 Chant baroque
Jean-Philippe Duongvan et
Françoise Cardonnet

17h Chansons pour le plaisir
Duo sur Canap'- Éric Bredar et
Audrey Maarek

18h Reprise de chansons françaises et internationales - Le Daron

Apéritif offert par la Mairie

19h à 21h30 Clôture avec Bal Tango Argentin - A-narco Tango

MONTPEYROUX

LES 8 et 9 JUIN 2019

FÊTE VOTIVE DU VILLAGE

SAMEDI 8

9h : Ball Trap (croix de Lieuze)

12h30 : apéro musical frères RIGAL
Grande Brasucade frites

14h : pétanque au stade

17h : toro piscine (parking du Barry)

22h : bal avec les ZYGOMOTEURS

DE 14H à 19H : vide grenier organisé
Par « LA DYSSE ANIMEE »

DIMANCHE 9

10h : tour de ville

12h30 : spectacle musical avec :

GIPSY KING ET SES DANSEUSES

13h repas : Paëlla fromage

Coupe de fruits chantilly

14h pétanque au stade municipal

17h : toro piscine (parking du Barry)

22h : soirée dansante avec EFFERVESCENCE

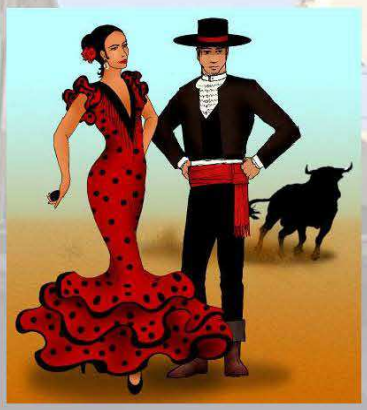

REPAS : 12 € à partir de 10 ans INSCRIPTION : Boucherie et Bureau de Tabac

FETE DE LA MUSIQUE

' VEN. 21 JUIN '

18H < 01H

SCÈNES OUVERTES
GALA DANSE HIP HOP
JAM SESSION
CONCERTS & DJ SETS
FANFARE

RESTAURATION : GRILLADES/COQUILLAGES & CRUSTACÉS
BUVETTE : VIN/BIERES/SOFT... + DOUCEURS SUCRÉES

MONTPEYROUX

PLACE DE L'HORLOGE + RUE DE LA DYSSE

ARTISTES, ENTREPRENEURS ET COMMERÇANTS SE DONNENT LA MAIN POUR ORGANISER LA FÊTE DE LA MUSIQUE DU VILLAGE !

ENVIE DE PARTICIPER ? DE CONNAÎTRE LE DÉTAIL DU PROGRAMME ?

INFOS : CLARA 06 87 61 07 43 / BRUNO 06 60 58 00 77
TABAC / BOUCHERIE / MAIRIE / LE PLAN B

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE
DE
MONTPEYROUX

COMMUNIQUE ET REGLES A OBSERVER POUR SUIVRE LE TROUPEAU

Malgré nos conseils, nous observons que les personnes suivant le troupeau ne respectent pas les règles, ce qui occasionne des problèmes parmi les brebis.

* Ne pas prendre vos chiens pour suivre le troupeau. Pas de bâton de randonnée.

* Personne sur le pont lors du passage des moutons.

* Tous les randonneurs et tous les participants devront rester derrière le troupeau,

NI DEVANT NI SUR LES COTES.

* Les bas côtés devront rester libres pour permettre au troupeau de paître en toute tranquillité.

* La soirée se termine à 23 h pour permettre aux bergers de se reposer avant le parcours du lendemain

SVP RESPECTEZ LES BREBIS, LES BERGERS ET LES ORGANISATEURS

SAMEDI 13 JUILLET
2019

MONTPEYROUX

18h30 apéritif offert par la municipalité

Vente de Tickets de loterie

20h00 repas dans la cour du couvent
(apportez vos couverts !)

Menu

Adulte 12 €, enfant jusqu'à 12 ans 6 €, moins de 5 ans (inscrits) gratuit

Melon, jambon braisé et ses légumes
Fromage, Tarte aux Fruits
Café, Vin à discrétion

inscriptions jusqu'au mardi 9 juillet dernier délai
au bureau de tabac, à l'épicerie, à la boucherie,
à la boulangerie et en mairie

23h00 FEU D'ARTIFICE tiré du parking du Conseil Départemental au Barry

23H30 BAL ANIMÉ PAR « D.J. JO » AU COUVENT

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
MAIRIE DE
MONTPEYROUX

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Association St Etienne au Cœur

Le Samedi 23 mars plusieurs membres de l'Association St Etienne au Cœur ont répondu présents pour une après-midi de jardinage autour de la chapelle de St Etienne. Il faisait beau et les jardiniers ont apprécié les boissons et gâteaux après un bon moment de labeur intense. Merci à eux.

CONCERT A VENIR !!!

L'Association DYSSE ANIMÉE
présente son calendrier 2019

L'association de quartier « Dysse animée » a récemment tenu son assemblée générale lors de laquelle les bilans moral et financier 2018 ont été approuvés et le bureau reconduit dans ses fonctions. Celui-ci est composé de : Marion Marine (présidente), Sheshanna Highfield (secrétaire), Florian Herold et Mario Malafosse (trésoriers).

A travers un petit retour sur l'année 2018, les membres ont apprécié les diverses actions proposées avec en clôture un très beau spectacle de Noël offert à tous les habitants du village.

Rappelant les objectifs de l'association qui se situent autour de la convivialité, la solidarité et le bien vivre ensemble pour tous les habitants de Montpeyroux, divers projets ont été élaborés pour 2019. Plusieurs nouveautés viennent étayer ce programme parmi lesquelles une manifestation autour du temps de l'avent qui éclairera les maisons.

A noter dès à présent sur vos agendas :

- **Repas de quartier :** **Dimanche 12 mai à 12h**
- **Vide-grenier :** **Samedi 8 juin 14h-19h**
- **Concert La Dyssa dança avec repas partagé :** **Septembre**
- **La Dysse Allumée :** **Du 1er au 24 décembre**
- **Spectacle de Noël :** **Marché de Noël décembre**

Les adhésions (tarif inchangé : 5€ par famille par an,) sont ouvertes et les bulletins à votre disposition auprès des commerçants de notre village.
Pour tout renseignement : Marion.marine@bbox.fr

Adresse Postale : Mairie de Montpeyroux, 6 rue de la Dysse, 34150 Montpeyroux

FOYER DE L'AMITIE

Le samedi 16 février 2019 s'est tenue l' ***Assemblée Générale*** de l'Association sous la présidence de Bernard Magnat, en présence de Monsieur le Maire.

Le président a ouvert la séance en remerciant l'Assemblée qui a répondu à la convocation, en notant que le nombre de participants indiquait l'intérêt que chacun témoignait à la vie de l'Association.

Il continuait en présentant le rapport d'activités de l'année 2018.

Monique Carrère présentait ensuite l'état des finances faisant apparaître une situation en équilibre.

Les comptes rendus approuvés à l'unanimité, Marie-Claude Rayssiguier, Vice-Présidente, a détaillé les projets de sorties et d'animations pour 2019.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres du Conseil d'Administration qui enregistre la démission d'un de ses membres et l'entrée d'un nouveau.

Le Président donne la parole à Monsieur le Maire après avoir remercié la municipalité pour son soutien financier et matériel : prêt de salles en particulier.

L'Assemblée se poursuit par un repas convivial servi par notre traiteur habituel et son animation.

Le Bureau a été reconduit par le Conseil d'Administration :

Président : Bernard Magnat

Vice- président : Marie-Claude Rayssiguier

Trésorier :Monique Carrère

Secrétaire : Jeannette Soulages

Cabaret des Mylords

Le mardi 2 avril 37 adhérents ont participés à la sortie au Domaine des Mylords à Tarascon.

Dès notre arrivée, nous avons eu une présentation du Costume de l'Arlésienne au fil des années et des époques ainsi que de celui des Messieurs.

Notre visite s'est poursuivie par les écuries où nous avons pu voir la préparation des chevaux ibériques pour le spectacle : douche, shampoing, tresses ; passage par la sellerie avant de prendre l'apéritif et sa Tapenade

Durant un copieux repas servi sous le manège impérial, nous avons pu admirer le spectacle équestre : docilité des chevaux et grâce des cavalières

L'après-midi une projection sur les lettres de Mon Moulin nous faisait redécouvrir la Provence chère à Daudet complétée par un magnifique plateau scénique où 200 santons faisaient revivre ses histoires sur près de 40m2.

Calendrier

Pensez à retenir :

4 Juillet : Parcours de Pêche à Joncels. (*Avant le 25 Juin*)

10 Octobre : Journée à Nîmes.(*Avant le 10 Septembre*)

Rencontre intergénérationnelle entre le Conseil Municipal des enfants et le Foyer de l'Amitié

Le 12 et le 19 avril, une quinzaine d'adhérents du Foyer de l'amitié ont répondu à l'invitation du Conseil Municipal des Enfants et de la Municipalité qui les conviaient à partager un repas à la cantine scolaire.

Après le repas, les 7 élèves de CM2 élus se sont présentés aux adultes exposant leurs vécus et leurs projets.

Dans le détail, chacun d'eux a parlé d'un moment fort de cette année scolaire, à savoir leur participation pour la commémoration du 11 novembre, leur engagement à la matinée éco-citoyenne, leur déplacement dans l'Aude pour apporter les dons aux sinistrés, leur présence aux vœux de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal, et leur prochain voyage à Paris le 15 mai pour visiter le Sénat.

Les échanges entre les enfants et les adultes ont fait ressortir combien chacun était curieux du passé des uns et du devenir des autres. La nouvelle cantine qui offre une vue magnifique sur Le Castellas a donné l'occasion aux anciens de rappeler comment c'était quand il n'y avait qu'une dizaine d'élèves inscrits. Les enfants ont remarqué l'absence de messieurs lors de ces rencontres. Par leur motivation, leur éloquence et leur curiosité, ces jeunes élèves ont impressionné leurs aînés. Avec gentillesse, ils ont proposé leurs services auprès de personnes qui le souhaiteraient et ont évoqué un prochain rendez-vous dès leur retour de Paris.

Les Mains Malines

En plus des suggestions créatives (et instructives) de Michel, de plus en plus d'apprentis-bricoleurs souhaitent réaliser un projet personnel (certains pour eux et beaucoup pour offrir), et, avec l'espace, le matériel et les conseils, ils connaissent la joie de rentrer chez eux avec "quelque chose fait de leurs mains"[1].

Le "Livre Service", par contre, est une réalisation collective [1], pour le village !

L'aménagement de "l'école de bricolage" (dixit Hugo 5 ans) a été amélioré [1] pour permettre à un nombre croissant d'adeptes de "bricoler" dans de bonnes conditions.

Un projet de "stages-vacances" est à l'étude.....

Les "mains malines" n'ont pas fini de créer.... vu l'enthousiasme des "apprentis" !!!!!

[1] et toujours avec de la "récup'"

Boîte à couture

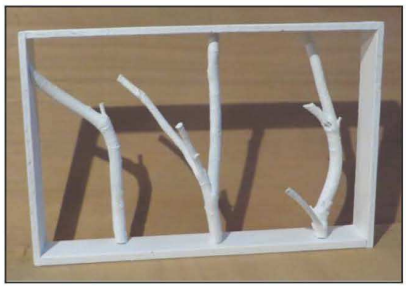

Distributeur de bonbons

Tunnel d'éveil

Abri pour chauve-souris

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
CHASSE
MONTPEYROUX - ARBORAS - LAGAMAS

Depuis 2017, une prise de conscience a été remarquée dans le comportement des amis à quatre pattes. Les chiens sont tenus en laisse et les promenades sont loin de la garrigue et des bois.

Nous vous en remercions.

Depuis le 2 Mars, la campagne de régulation des espèces classées « nuisible » a commencé. Il faut savoir, que nous avons chaque année, des renards porteurs de la gale et la leishmaniose. Il est de notre devoir de vous informer pour vous protéger vous et nos amis les chiens.

NOUS IRONS VOIR ENSEMBLE LES JARDINS...

Cavaliers et saints de glace sont à présent derrière nous et si leur arrivée a de tout temps été redoutée des jardiniers, nous ne les avons pas attendus pour courber nos vieux os vers la terre tiédie par le soleil déjà haut dans le ciel.

Les fleurs du cerisier éclaboussant notre lopin de terrain destiné au jardinage de leur lumineuse blancheur ont donné le signal du renouveau des légumes.

Après avoir passé et repassé le motoculteur sur une terre pulvérulente tellement elle est sèche, (J'ai éclaté de rire en voyant la tête de mon mari lorsque la ficelle de lancement du moteur lui est restée dans la main ! Je ne suis pas charitable mais bof, il est bon bricoleur et la ficelle est réparée illico), l'homme de ma vie veut tracer des sillons au cordeau. Et c'est là que commence comme chaque année le grand sketch car il sollicite mon aide ! "Alors, tu la tends cette ficelle ?" - La corde craque. - "Tu ne pouvais pas tendre moins fort ?" - "Tu ne vois pas que ce n'est pas droit ? Tends vers la gauche !" - "La tienne ou la mienne ?" - Suit une série d'épithètes que la décence m'interdit de reproduire ici. Enfin les sillons bien droits sont tracés. "Les oignons ! Ils sont où les oignons ?" - "Mais fais attention où tu marches ! J'attends toujours les oignons !" - Quand je vous dis que le jardinage pour un couple, c'est un cas de divorce !

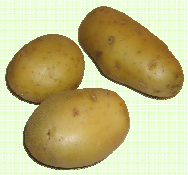

A présent, mon doux époux s'attaque à la plantation des tomates : 50 cm l'une de l'autre pas un de plus pas un de moins. Stoïque, je lui fais passer les roseaux qui serviront de tuteurs aux exquis fruits rouges. C'est l'instant où, comme chaque année, mon esprit s'évade, quand mon mari lie 4 à 4 les roseaux avec un brin de fil de fer. Allez savoir pourquoi, ces constructions rudimentaires me font penser à des tipis indiens. Mes tipis à moi ne seront pas recouverts de peaux de bêtes mais se verront enlacés par les pampres odorants des tomates, fouillis de feuilles, de fleurs et de fruits semblant inextricables, mais qui dans quelques temps seront les témoins de ma gourmandise lorsque j'irai en catimini chiper une pomme d'or sur sa branche et que je savourerai sa chair ferme et juteuse en fermant les yeux de plaisir. Les tendres petits pois n'arriveront pas tous jusqu'à la cuisine car je dégusterai leur rondeur verte et sucrée sur place. Les jeunes pommes de terre à la peau fine, débitées en frites, régaleront nos petits enfants ainsi que poivrons, aubergines et courgettes. Autant de légumes tellement naturels qu'on ne s'en lasse pas. Mais surtout : "Allez vaï mon homme ! Je sais que mê-